

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et d'autres départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LÉMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
UN AN 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c.	UN AN 3 fr. 50

ÉCROS DE LA SEMAINE

28 août — Terrible incendie quai de la Rapée à Bercy.

Dégâts matériels considérables. Trois blessés.

29 août — Le gouvernement Siamois par l'entremise du prince Vadhana, ministre de Siam à Paris, fait savoir qu'il accepte intégralement l'ultimatum du 20 juillet.

— Des dépêches officielles du Dahomey confirment que Behanzin a demandé une entrevue au général Dumas pour faire sa soumission.

30 juillet — Un incendie considérable réduit en cendres un quartier de la ville de Bordeaux.

Une insurrection éclate au Brésil, dans les provinces de Buenos-Ayres, de Rosario, de Santa-Fé.

31 juillet — Inauguration à Mézières de la statue élevée à la mémoire de Bayard.

— Distribution des prix du concours général.

— Fête d'aérostation militaire sur l'esplanade des invalides, à Paris. Cinq ballons sont enlevés à cette occasion.

1^{er} août — Ouverture de la période électorale pour le renouvellement du Parlement. A Roubaix, cette première

journée est marquée par une bagarre sanglante.

2 août — Grave accident de chemin de fer, sous le tunnel du cimetière du Père Lachaise, à Paris. On compte une soixantaine de blessés.

— Un violent incendie éclate à Saint Valéry-en-Caux (Somme) et consume un quartier de la ville.

3 août — Un terrible incendie survenu le 23 juillet à Port-Louis (Ile Maurice) réduit en cendres plus de 200 maisons. Les pertes sont considérables et plongent la misère un très grand nombre d'habitants.

— Exécution capitale de Clayes et Degroot, assassins d'une vieille épicière de Gratières-Hautmont (Nord), dans la nuit du 25 au 26 mai 1892.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Un jeune Dammartinois, Georges Boussenoit, vient de subir avec un plein succès les épreuves du baccalauréat spécial.

Cet intelligent et très studieux garçon est un des anciens et meilleurs élèves de l'école communale de Dammartin, et l'honorable instituteur M. Boulay, qui a dirigé ses premières études

des a été à même d'apprécier la volonté et la puissance de travail de cet écolier, qui déjà se destinait à la Marine.

C'était en 1889. L'année suivante, Boussenet après un double succès d'examen, obtint une bourse pour l'école Turgot et pour le collège Chaptal ; c'est dans ce dernier établissement qu'il entra et où il continua ses études avec un succès qui dénote un bel avenir pour le futur marin.

— Les habitants apprendront avec satisfaction que cette année, le programme de la fête a subi quelques modifications heureuses, notamment quelques changements dans les jeux publics qui seront répartis entre les journées du dimanche et du lundi.

Le feu d'artifice sera tiré le lundi et une illumination générale des promenades du château sera réservée pour la soirée du dimanche.

La ville inaugurera à cette occasion son nouveau système d'éclairage des rues.

Enfin, chose tant désirée du public et si souvent réclamée de toutes les localités qui jouissent de la tante Petia, il sera donné cette année, — comme autrefois — aux visiteurs de la fête, la satisfaction de contempler le bal tout à leur aise et d'assister aux ébats chorégraphiques de la jeunesse dansante.

L'année prochaine, la municipalité espère faire mieux encore.

LONGPERRIER

Plusieurs de nos lecteurs ont paru surpris du silence de la *Gazette* au sujet d'un incident auquel nos confrères de la Presse de l'arrondissement ont donné des proportions que nous avons lieu de croire exagérées; il s'agit du procès-verbal dressé à M. Edouard Couturier, cultivateur, pour

avoir refusé, le 20 juillet dernier, de loger les militaires qui s'étaient présentés à lui, munis de leur billet de logement.

Le malentendu vient, croyons-nous, de ce que le billet donné aux militaires par M. Couturier, pour aller loger à l'hôtel de la *Grosse Tête*, à Dammar-tin, ne pouvait être valable attendu que ces soldats avaient ordre de ne pas quitter la commune qui leur avait été assignée. M. Couturier qui, paraît-il, avait usé à une époque antérieure du même procédé, ne croyait pas se mettre en contravention avec la loi, et, surtout, ce qui est considéré comme plus grave, manquer à ses devoirs de patriote.

Quoiqu'il en soit, M. Couturier a eu assurément tort de faire ainsi aller et venir à diverses reprises de braves soldats qui, loin d'éprouver le besoin d'un pareil exercice, avaient plutôt hâte de goûter le repos.

SAINT-MARD.

Deux individus, braconniers de profession, les nommés Louis Pourrat, âgé 41 ans, scieur de long au Raincy et Bénard se disant natif de Serris, sortaient il y quelques jours de la prison de Beauvais, où ils venaient de purger, une condamnation à plusieurs mois de prison pour chasses et rébellion.

En quittant de la maison d'arrêt, ils ne trouvèrent rien de mieux que de continuer leur métier favori. Le 28 juillet, ils prenaient le train à Sevran à destination de Saint-Mard. Après avoir passé la nuit dans un champ de ble, ils commencèrent à tendre des collets; le soir ils retournèrent les visiter, trois lièvres s'étaient pris. Ils les ramassèrent et partirent dans la direction de Montgé. Malheureusement pour eux, le garde

champêtre apercevant ces deux individus étrangers au pays, se mit à les suivre.

Arrivés au chemin de Montgé à Saint-Mard, l'un d'eux le sieur Benard prit la fuite, l'autre le nommé Pourrat put être arrêté. Il était porteur d'un paquet contenant les trois lièvres.

Il a été écroué à la maison d'arrêt.

(L'Écho de la Brie.)

OTUIS

Est-ce un vol ?

Le 31 juillet dernier, le sieur Creton domicilié à Villeneuve-sous-Dammar-tin, se trouvant à ferme de Guinecourt, laissait sa montre dans son gilet pendant qu'il allait faire un travail à quelque distance de là. En rentrant, le soir, il reprit son gilet, mais la montre avait disparu et ses recherches ont été inutiles pour rentrer en possession de cet objet.

Le sieur Creton a fait sa déposition à la gendarmerie,

EVE.

Deux habitants du village d'Eve, M. et M^{me} Louis Carbonnier ont fêté la semaine dernière la cinquante-troisième année de leur mariage.

Détail curieux; le marié partait à l'occasion de cet anniversaire, l'habit dont il était revêtu un demi-siècle auparavant le jour de son mariage.

MOUSSY-LE-VIEUX

C'était au retour de la fête de Longperrier; le nommé Maupetit revenait avec quelques camarades parmi lesquels un nommé Camus. Maupetit avait une canne à épée et peut-être un plumet qu'il partageait avec ses compagnons, à ce qu'on suppose.

Ce qui est certain, c'est qu'à environ 4 kilom. de Moussy-le-Vieux, Camus

s'est trouvé porteur de la canne à épée de Maupetit et que, chose étrange, il a laissé 11 centimètres de cette arme dans le bras de celui-ci, qui s'est trouvé lardé de part en part.

Il résulte de la déposition des témoins, qu'on se demande par l'opération de quel esprit, plus ou moins saisi a été faite cette blessure?

JUILLY

Mercredi 26 juillet, a eu lieu au collège de Juilly la distribution des prix, présidée par M. Denys Cochia assisté du R. P. Nouvelle, vicaire général de l'Oratoire et de M. Mainfroy, délégué de l'Association des anciens élèves.

Le discours d'usage a été prononcé par le P. Delabroye, préfet des Etudes.

M. Cochin, après une improvisation éloquentes où les plus sages conseils se mêlaient aux considérations les plus élevées sur la science, sur l'âme et sur Dieu a envoyé, au milieu d'acclamations enthousiastes, les hommages et les vœux de toute l'assemblée, au vaillant marin qui, à l'heure présente, là-bas, à l'Extrême-Orient, tient en ses mains le drapeau de la France. M. l'amiral Humann, élève du collège de Juilly de 1850 à 1854.

Le grand prix d'honneur de l'Association amicale a été décerné à Paul Garnier, élève de philosophie.

LE MESNIL-AMELOT

Un certain individu âgé de 36 ans, nommé Frayon Jules, dit *Parisien*, volait le 30 juillet dernier plusieurs litres de pommes de terre, dans les champs et invitait plusieurs camarades à manger en sa compagnie le fruit de son larcin.

La chronique rapporte que ce frugal repas fut si copieusement arrosé, que les cerveaux finirent par s'échauf-

ser au point qu'il survint une dispute suivie de voies de fait. Le garde-champêtre qui avait eu vent de l'affaire, survint sur ces entrefaites et après avoir questionné Parisien, le conduisit au poste où il l'enferma, pendant qu'il allait prévenir l'adjoint. Frayon ayant donné un fort coup d'épaule dans la cloison du poste fit une large brèche et se retrouva bientôt dans la rue, en présence du garde champêtre, qui lui fit une nouvelle poursuite et le confia, après l'avoir rattrapé, à quelques personnes qui ne tardèrent pas à voir prendre la fuite au prisonnier.

Pour la troisième fois, le garde champêtre, après avoir télégraphié à la gendarmerie de Dammartin, courut à la recherche du délinquant, le poursuivit dans les champs et, finalement lui mit la main au collet au moment où les gendarmes apparaissaient sur la route.

Conduit à Meaux et traduit en police correctionnelle, Frayon qui en est à sa 4^e condamnation a été gratifié de 3 mois de prison.

— La même affaire a amené devant le tribunal, un nommé Detraille Ernest surnommé le Picard, âgé de 26 ans, qui, pour mettre un terme au combat et séparer le nommé Chauvin de Frayon a brutalement frappé ce dernier.

Une amende de 16 fr. est infligée à Detraille.

MARCHÉMORET.

Un Suisse nommé Tallmann François âgé de 33 ans, vacher à Marchémoret fut trouvé en possession de nombreux collets, au cours d'une perquisition faite à Marchémoret par les gendarmes.

Poursuivi devant le tribunal correctionnel de Meaux, pour détention d'en-

gins de chasse prohibés Tallmann, n'ayant encore subi aucune condamnation en est quitte pour 24 heures de prison et 50 fr. d'amende.

VILLEPARISIS

En police correctionnelle :

Bème Antoine, âgé de 74 ans, manouvrier à Villeparisis, est très entêté. Le 10 juin, il a trouvé une chambre. Réclamée par M. Lepage qui l'avait perdue, Bème ne voulut pas la lui rendre, pretextant qu'elle ne lui appartenait pas, et préféra la brûler. Affaire peu grave, on le voit, la chambre est estimée à 1 fr. 50. Bème est un pauvre vieux que les chagrins et l'âge ont rendu sympathique à tout le monde. Aussi on ne s'explique guère la plainte portée par Lepage pour une semblable bagatelle. Le délit existe, c'est vrai ; la loi n'exclut de ses sévérités ni les vieux, ni les pauvres, mais elle admet les circonstances atténuantes. Sur la demande de M^e Pelletier, le tribunal n'inflige à Bème que 16 fr. d'amende avec application de la loi Berenger.

(Journal de Seine-et-Marne)

OISSERY

Mercredi dernier, un accident de voiture a failli avoir des conséquences assez graves pour un de nos fonctionnaires dammartinois M. C... qui, en revenant de Meaux, fut projeté à terre, en traversant le village d'Oissery, où quelques pavés malencontreusement placés imprimèrent à sa voiture une violente secousse. M. le curé d'Oissery se trouvant près du lieu de l'accident, s'empressa de donner ses soins au blessé qui avait la figure fortement contusionnée.

L'état du blessé n'inspire, heureusement aucune inquiétude.

DISTRIBUTION DES PRIX

aux Elèves de l'École Communale

DE
SAINT-MARD

La commune de Saint-Mard faisait sa distribution des Prix le même jour que Dammartin. Malgré quelques nuages de mauvaise allure on avait consacré la salle d'École à une très intéressante exhibition de travaux des jeunes enfants, et une estrade était préparée dans la cour.

M. Moquet, Conseiller général; M. Sainte-Beuve, maire de St-Mard; M. L. Dupille, délégué cantonal, chargé des Ecoles de St-Mard; presque tout le conseil municipal, M. le Curé, M. le Chef de gare, y prirent place. Une assistance sympathique entourait les écoliers qui mangeaient des yeux les prix et les couronnes préparés pour eux.

Sur l'invitation de M. le Maire, M. L. Dupille ouvre la séance par l'allocution suivante :

« Mesdames, Messieurs, chers Enfants,

« Nous devons féliciter la municipalité de Saint-Mard de la « pensée généreuse qui lui a fait renouer la tradition de ses distributions de prix. Elles avaient toujours été suivies avec intérêt et souvent remarquables.

« Vous signalez ainsi, messieurs, votre sollicitude pour les « enfants de votre pays, et votre souci des progrès de leur instruction.

« En invitant votre Délégué cantonal à cette cérémonie vous lui « avez fait un honneur dont il sent tout le prix, mais vous lui avez « aussi créé une obligation dont il voudrait pouvoir mieux s'acquitter. Il vous parlera du moins avec tout son cœur et s'il ne « sait en faire sortir les grandes pensées qui en doivent venir, il aura

« du moins rempli sa tâche à son gré s'il a parlé de ce beau pays
« comme il le mérite, et s'il a confirmé les enfants dans les prin-
« cipes qu'ils ont appris ici.

« Je vous remercie donc cordialement, mon cher monsieur
« Sainte-Beuve, maire dévoué de cette intéressante commune
« dont vous saurez diriger l'essor, je félicite sincèrement M. le
« Conseiller général, MM. les Conseillers municipaux, M. le Curé,
« M. le Chef de gare, vous tous enfin, Parents et Amis qui avez
« eu la bonne pensée de venir partager les joies de cette fête de
« famille. Et vous, monsieur Darce, permettez moi d'exprimer
« publiquement la joie avec laquelle la Délégation cantonale vous
« a accueilli : je n'ai pas à vanter ici vos mérites, ces murs même
« que vous avez quittés à regret, sauraient rendre témoignage de
« votre zèle et de votre dévouement.

« Et maintenant, veuillez permettre à celui qui peut se dire un
« vieil enfant du pays, de remonter le cours de ses souvenirs, de
« refaire ses promenades du bois du Jard à Juilly, de se rappeler
« la rue Montaubert, si belle aujourd'hui, et alors remplie de fon-
« drières, de regrimer ces coudes brusques et dangereux de
« la route de Dammartin, avant qu'une percée hardie dans l'an-
« cien domaine des Rémond de Saint-Mard, vint ouvrir la route
« actuelle (j'allais dire le boulevard).

« L'emplacement des murs est encore indiqué par les anciens
« espaliers, qui, privés de leur soutien, poussent au hasard et va-
« gabondent en liberté.

« Dans l'enseignement actuel, vos excellents instituteurs savent
« amener, au hasard des rencontres, des leçons profitables.
« Essayons, si vous voulez, cette méthode, à propos de ces vieux
« arbres !... — Je serai court ! n'ayez pas peur d'avance !..

« Si exacts que vous soyez, Écoliers de Saint-Mard, et j'ai
« cent fois constaté votre assiduité, vous êtes bien, parfois, en-
« ragés d'aller voir si les oiseaux font leurs nids, si les pommes
« commencent à rougir, si les mûres noircissent dans les haies.
« Il faut, pour réprimer ces ardeurs buissonnières la main ferme
« et l'esprit ingénieux de M. Gibert. C'est lui qui, comme le jar-
« dinier du parc, sait émonder et dresser vos jeunes intelli-
« gences, leur donner la greffe appropriée, la direction judi-
« cieuse que rien ne saura détruire.

« Ainsi donc et bien que Boileau ait dit :

« Chassez le naturel, il revient au galop.

« on verra toujours les enfants de Saint-Mard, comme les espa-

« liers de l'ancien château, rapporter, même dans les circons-
« tances les plus défavorables, des fruits savoureux et rémuné-
« rateurs, prouvant qu'une bonne éducation première laisse des
« traces ineffaçables.

« Quittons maintenant ces souvenirs lointains, et ces leçons
« que l'ouverture des vacances met un peu hors de propos.
« Tournez les yeux vers l'orient, vers cette gare toujours en
« mouvement, où le roulement des trains *qui ne se laissent ni jour*
« *ni nuit*, manifestent l'éclosion d'une vie nouvelle. C'est de là
« que viendra l'accroissement souhaité qui groupera en une seule
« les trois communes sœurs : Saint-Mard, Juilly, Dammartin et
« en fera un centre apprécié de villégiature parisienne.

« De toutes les communes du canton, Saint-Mard est celle qui
« porte les germes des progrès les plus certains : cette distribu-
« tion même, qui sera la dernière dans cette vieille école, ne
« marque-t-elle pas une des phases de cette transformation locale.
« L'accroissement de la population a rendu nécessaires le dédou-
« blement de l'École mixte et la construction de bâtiments plus
« vastes qui recevront les garçons et l'École enfantine dès la
« rentrée prochaine.

« D'autres, plus autorisés, sauront vous dire quelle légitime
« satisfaction cette nouvelle installation donnera aux exigences
« scolaires. Je veux du moins saluer ces modestes bâtiments, et
« vous dire que je conserverai toujours un vif souvenir des visites
« que j'y faisais et dans lesquelles, malgré le manque de place,
« j'ai toujours vu régner l'ordre et le travail.

« Je n'en accordais que plus d'estime au courage et à l'habi-
« leté de M. Gibert qui a toujours, quand même, tenu l'école
« de Saint-Mard parmi les premières du canton.

« Il fera mieux encore, j'en suis sûr, grâce à une installa-
« tion large, saine et bien appropriée, et avec un nombre d'é-
« lèves normal.

« Ce sera en tout cas un soulagement pour ceux qui seront
« témoins de ses efforts, de n'avoir plus à craindre de voir sa
« santé s'altérer dans l'atmosphère viciée d'un local humide et
« trop restreint.

« Et vous, jeunes enfants, conservez de votre école un souve-
« nir toujours présent, n'oubliez pas surtout ces leçons que vous
« y avez reçues, répétez toute votre vie ce refrain qui terminait
« vos classes comme il va terminer cette causerie :

« Souviens toi de ton pays !

« Oui, souvenez-vous de votre pays et j'y insiste avec toute l'énergie que mon affection pour vous m'autorise à y employer

« Souvenez-vous de votre pays,

« Soyez les dignes enfants et de St-Mard et de la France !

M. Sainte-Beuve en quelques paroles vivement appréciées fit d'abord l'éloge de l'instituteur communal M. Gibert, dit les soins dont Mme Gibert entourait les enfants à l'école enfantine, et, rappelant les sacrifices que la commune s'imposait pour l'enseignement, demande avec instance aux jeunes écoliers de faire tous leurs efforts pour profiter des facilités qu'on leur donnait de s'instruire.

Puis, M. Gibert appelle les heureux lauréats qui viennent recevoir les beaux prix offerts par de généreux donateurs. Les plus souvent nommés sont :

1^{re} Division — Lesueur (Suzanne), Dardart (Marie), Darche (Eugénie), Lobin (Louis), Mercier (Mathilde), Lobin (Valérie).

2^{me} Division — Fourie (Robert), Gibert (René) et Corviesier (Armand).

La séance coupée par des chants, des récitations et de petites scènes très intéressantes s'est terminée par quelques mots de M. Gibert remerciant, et les généreux donateurs, et toutes les personnes qui, par leur présence et leurs encouragements, lui rendaient sa tâche plus facile.

L'émotion et les applaudissements de tous montraient bien la sympathie qui existe dans la commune entre l'instituteur et les habitants.

Cette belle réunion, qui laissera de bons souvenirs dans la commune, a été favorisée par le temps et on s'est séparé en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine, dans la nouvelle école qui s'achève rapidement.

Les distributions de prix

La semaine qui vient de s'écouler pourrait s'appeler la semaine des prix. Semaine aussi féconde en distributions de lauriers qu'en discours ayant pour objectif, à quelques variantes près, l'éloge de l'instruction populaire.

Montgé, Vinantes, Longperrier, Moursy-le-Neuf, Villeneuve-s/s-Dammartin ont eu des distributions remarquables, grâce aux largesses de leurs municipalités et aux bienveillantes attentions de généreux donateurs.

A Saint-Mard, la cérémonie a pris un caractère plus solennel, grâce à la présence de l'honorable conseiller général du canton, du délégué cantonal, appelé à la présider, de M. le maire et des représentants de la commune, qui tous, ont eu à cœur d'augmenter sensiblement le nombre et la valeur des récompenses destinées aux jeunes lauréats.

On trouvera d'autre part le compte-rendu de cette intéressante fête scolaire.

A Dammartin, il n'a pas fallu moins de quatre journées pour clore officiellement la période des travaux scolaires, et leur donner une sanction par des distributions successives de récompenses justement méritées.

Samedi, l'école maternelle enfantine a commencé la série.

Les bébés étaient roses comme des pommes d'api, aussi, disait-on qu'ils étaient à croquer. Les deux jeunes filles qui dirigent l'école enfantine : Mlle Armande Bertin et Mlle Charlotte Brard ont été chaudement félicitées par M. le maire et toutes les mamans savent combien ces compliments étaient mérités.

Le lendemain dimanche à trois heu-

res, la distribution des prix a eu lieu dans le même local que la veille, mais au lieu des bébés c'étaient les garçons qu'il s'agissait de couronner.

L'assistance a pu remarquer la bonne tenue de ce petit monde, la sûreté de mémoire et l'esprit des acteurs de la fête. M. le maire, pour ne pas répéter encore des conseils maintes fois donnés, a fait un résumé matériel et moral de cette institution si bien dirigée par MM. Boulay et Parrain; il a d'abord constaté que dans la section de Dammartin, les quatre premiers pour l'obtention du certificat d'ét. des appartenaient à l'école de Dammartin; ces enfants sont : Froidefond, Goujon, Bontemps et Sarazanas. L'orateur a en outre proclamé les noms des élèves qui se sont signalés par leur bonne conduite et par leur exactitude et il a terminé en nommant également ceux qui se sont distingués par les défauts contraires.

Lundi, la salle d'asile s'est de nouveau remplie à 3 h. et cette fois, il s'agissait de fêter les jeunes filles que les sœurs de Saint Vincent de Paul élèvent avec tant de soins et de sollicitude. L'attente générale qui était grande, tant les souvenirs passés ont laissé des traces profondes, n'a pas été déçue, loin de là. Les filles ont ravi tout le monde par leur bonne grâce modeste et par la perfection avec laquelle elles ont récité et déclamé les morceaux choisis qui figuraient sur le programme.

C'est Mlle Fourie, la fille du conseiller municipal, qui a dit avec beaucoup de charme le compliment d'usage. Mlle Louisa Leduc s'est montrée très intelligente et sa diction a été très remarquée dans sa poésie sur Jeanne d'Arc. La petite Boudeuse a analysé avec

grâce son défaut, dominant et Mlles Révillion, Méret et Bouvier ont recueilli des applaudissements mérités pour la façon dont elles ont interprété leurs rôles. Quand aux choeurs, ils ont été, comme toujours exécutés avec une réelle perfection.

Dans son allocution, M. le Maire, après avoir mis en parallèle l'éducation et l'instruction chez la femme, et avoir fait vivement ressortir combien la première est le corollaire indispensable de la seconde, a félicité hautement celles qui savent si bien inculquer à nos jeunes filles les excellents principes de morale, de sagesse et de dévouement dont elles sont elles-mêmes des exemples vivants, puis il a exprimé les regrets éprouvés lors du départ de la sœur de Massin; il a ensuite souhaité la bienvenue à la nouvelle supérieure qui continuera, a-t-il dit, les traditions de vertu et de dévouement laissées par les supérieures qui l'ont précédée.

Enfin, ces jours de liesse ont été clôturés par la fête scolaire donnée mardi chez M. Boujard. Maîtres et élèves se sont surpassés et pendant deux heures et demie écoulées trop rapidement, les éclats de rire ont répondu à la verve désopilante de la troupe. Tous les élèves que M. Boujard a présentés cette année pour le certificat d'études ont été admis: il en a été de même chez les sœurs, nous ne voulons pas l'oublier.

Ces succès prouvent que partout à Dammartin on fait son devoir et que le niveau des études est généralement satisfaisant. — Heureuse harmonie, labours féconds, entente cordiale, beau ciel sans nuages, puissiez-vous durer toujours!....

ÉTAT CIVIL

VILLE DE DAMMARTIN

Du 22 juillet

Mariage entre Jules Alphonse Doulet, âgé de 27 ans, jardinier et Marie Amable Charpentier, âgée de 25 ans, journalière.

Du 24 juillet

Décès de Victorine Louise Cotelle âgée de 5 mois, fille de Victor Antoine Cotelle messager et de Marie Alexandrine Brulé son épouse.

FAITS DIVERS

LA CHASSE

L'ouverture de la chasse est fixée définitivement au 13 août dans la première zone et au 27 du même mois dans la seconde, dans laquelle se trouvent compris les départements de Seine-et-Marne, de l'Oise et de Seine-et-Oise.

ELECTIONS LÉGISLATIVES

La candidature de M. Derveloy dans l'arrondissement de Meaux est officiellement confirmée. Celle de M. Prévot, quoique certaine n'est pas encore annoncée par les journaux locaux. On parle depuis quelques jours de la candidature de M. de Moustier; si elle se confirme, les électeurs n'auront que l'embarras du choix.

UN BRAVE

Une touchante cérémonie a eu lieu avant-hier à Creuë (Meuse), mande-t-on au *Temps*.

M. Vériot, suppléant du juge de paix, chevalier de la Légion d'honneur, a remis, en qualité de parrain la croix de la Légion d'honneur à M. Thirion, curé de Creuë.

Cette croix lui a été décernée le 14 juillet pour services rendus pendant la guerre de 1870.

Un soir de l'hiver 1870, M. Thirion, qui desservait la paroisse d'Hennemont, rentra au presbytère lorsqu'il entendit

des gémissements poussés par une voix humaine. Il s'arrêta et distingua ces mots entre deux plaintes :

— Suis-je encore en France ?

Le prêtre s'approcha de l'endroit d'où parlait la voix et se trouva en présence d'un homme blessé, couché sur le sol.

C'était un envoyé de la défense nationale parti en ballon de Paris pour aller acheter des armes en Belgique.

En passant au-dessus de Verdun, son aérostat avait essuyé le feu des allemands et les projectiles avaient crevé l'enveloppe.

Il avait pu échapper à l'ennemi, et, en sautant de la nacelle, il s'était donné deux entorses.

Pendant que le curé, qui l'avait fait transporter au presbytère, le soignait, le blessé le mit au courant de sa mission et lui confia pour les cacher, les sommes énormes dont il était porteur.

Il avait 2 millions en billets de banque et cinq millions de traites du trésor public. Cent mille lettres écrites sur papier pelure complétaient le chargement.

L'abbé Thirion, un peu ébloui par ces millions qui tombaient du ciel dans son modeste logis, ne perdit pourtant pas la tête. Dans la nuit, grâce au concours des habitants, ballon et nacelle furent déchiquetés et les morceaux cachés soigneusement.

A la pointe du jour, le lendemain, arrivait chez le curé un major prussien qui demandait à voir le malade, que le prêtre soutint mordicus être un de ses parents.

Le major s'inclina, mais s'installa au presbytère, où six jours après, une dénonciation anonyme lui apprenait tout. Mais les preuves du délit manquaient. Il se borna à envoyer l'aéronaute comme prisonnier à Coblenz.

Inutile d'ajouter que, dès que les allemands eurent tourné les talons, le curé s'empressa d'aller mettre les millions et les lettres en sûreté de l'autre côté de la frontière, en Belgique.

An cours de la cérémonie de la remise de la croix, à laquelle Mgr. Pagis, évêque de Verdun, assistait, est arrivée une lettre de M. Manseau, l'aéronaute si miraculeusement tiré des mains des Prussiens, qui félicitait chaudement son sauveur.

DESTRUCTION DES GUÊPES

Plusieurs Maires du département de Seine-et-Marne, frappés des dégâts causés cette année par les guêpes, ont pris des arrêtés prescrivant la destruction des nids qui peuvent être découverts dans le ressort de leur circonscription.

Le moyen recommandé, et qui a du reste paru le plus pratique jusqu'à ce jour, consiste à verser, à la nuit close, un verre de pétrole dans le nid, généralement établi dans le sol; on bouche l'orifice à l'aide d'un tampon de filasse auquel on met le feu après l'avoir imbibé de pétrole.

Ce procédé très simple, donne des résultats complets.

LES VACANCES DANS L'OISE

M. le Préfet de l'Oise, de concert avec le conseil départemental, vient de décider que les vacances scolaires auront lieu du dimanche 13 août au dimanche 1^{er} octobre 1893, dans toutes les écoles primaires du département de l'Oise.

A l'école primaire:

— Pouvez-vous me citer un mot en ail, dont le pluriel soit *aux*?

— Oui, m'sieu: marmaille, marmots!

En soirée:

— Est-ce que vous vous amusez ici?

— Moi, pas du tout!

— Si nous filions, alors?

Avec un soupir:

— Je ne peux pas, je suis le maître de la maison!

Tableau.

A VENDRE
JOLI CHATEL BAI

de trait léger six ans

Chez M. LÉONOR DUPILLE

Librairie E. LEMARIÉ, à Dammartin

Vient de Paraître

Promenades à travers la vallée du
Grand Morin.

par Georges HUSSON

Ouvrage illustré de 144 gravures et
accompagné d'un plan et d'une carte.

1 vol. in-8° de 292 pages..... 5 fr.

ROMAN BRIARD

Jacques GERMAIN

par François DESCHAMPS

1 volume grand in-16 3 fr. 50

POUR EVITER LES MALADIES, LISEZ LE

Journal de la Santé

(CRÉÉ EN 1884)

Paraissent tous les DIMANCHES

en 32 pages avec gravures dans le texte

Conseiller médical indispensable à la famille.

Chaque numéro contient 25 articles instructifs
d'utilité pratique et de lecture agréable.

52 Consultations gratuites. — 2 Spécimens franco

Abonnement par an : France : 6 fr. Union postale : 8 fr.

Bureaux : 5, Boulevard Montmartre, Paris. (Téléphone)

A LOUER

pour le
1^{er} Octobre

LOGEMENT avec JARDIN,
à SAINT-MARD.

S'adresser au bureau du Journal.

Librairie E. LEMARIÉ, à Dammartin

PURIFIEZ L'AIR DE VOS APPARTEMENTS

— Papier d'Arménie —

5 cent. la Pochette pour 12 usages

Remise aux dépositaires

ARMÉS

DE LA MANUFACTURE FRANÇAISE
de St-ETIENNE (Loire)

Fusils de Chasse - Canons-Fusils -
Révolvers, etc.

Projectiles, outillage, accessoires

VÉLOCIPÈDES

Bicyclettes « Hirondelles », Tricycles.

Accessoires et pièces de rechange.

VENTE AU COMPTANT OU A TERME

S'adresser au bureau du Journal pour les com-
mandes et la communication du Catalogue.

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologiques

Organe des comités et syndicats agricoles et de
sociétés horticoles de France.

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adressez tout ce qui concerne la Rédaction et
l'Administration à M. FERD. MULLER, Secré-
taire de la Rédaction et Administrateur.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal

Imprimerie E. LEMARIÉ à Dammartin

Chasse de 1893

Cartes - Règlements - Affiches - Car-
nets à souches - Têtes de lettres pour so-
ciétés de chasse, etc.

Manuel théorique et pratique, destiné aux
chasseurs, agriculteur, magistrats, etc.

DOMMAGES AUX CHAMPS

Dégâts des lapins

par VALADON et ZURCHER

1 Volume in-12 5 fr. 50

MUSÉE DES FAMILLES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur deman-
de affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15
rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires
Abonnements : Un an, 6 fr. ; Six mois
3 fr.

Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié Dammartin